

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2014

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1729)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL40

présenté par
Mme Capdevielle, rapporteure

ARTICLE 9

Rédiger ainsi l'alinéa 12 :

"a) Après le mot : "fermeture", la fin du premier alinéa est ainsi rédigée : "et de scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation s'effectuent".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.